

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 20 avril 1920
Rapports avec la Russie

Département politique
Verbal

M. le Président Motta rappelle le débat qui a eu lieu hier et aujourd'hui au Conseil national sur les interpellations Belmont et Maunoir¹ et les déclarations qu'il a faites à cette occasion. L'orateur s'est placé au point de vue que des relations économiques impliqueraient des relations politiques, que la situation politique en Russie n'est nullement éclaircie et que tant qu'elle ne l'est pas, il nous est impossible de songer à une reprise des relations.

D'un article récemment publié dans le *Temps*, et qui paraît basé sur des informations sûres, il résulte que les coopératives, avec lesquelles les Gouvernements alliés inclineraient à renouer des relations économiques, s'identifient en fait avec le Gouvernement des Soviets, que la Russie n'est pas en mesure d'exporter des produits quelconques, mais qu'en revanche elle a un urgent besoin de certains

1. Cf. n° 266.



21 AVRIL 1920

625

articles manufacturés, qu'au besoin le Gouvernement des Soviets serait disposé à payer en or; qu'enfin le régime de la Terreur paraît avoir dépassé son point culminant et que les paysans se sont ralliés, du moins en apparence, à la dictature des Soviets, qui leur a donné des terres.

Toutes ces informations ne peuvent que confirmer le Conseil fédéral dans son attitude, telle qu'elle a été définie par M. le Président au Conseil national.

Des missions anglaise et française se sont rencontrées récemment à Copenhague avec une mission russe ayant à sa tête Krassine, un ingénieur, homme cultivé, capable et raisonnable, dit-on, ainsi que Finkelstein dit Litvinoff, Noguine et de nombreux experts. L'objet des délibérations est la reprise des relations économiques.

Hier, le Ministre d'Italie a communiqué à M. Motta une dépêche de M. Nitti², disant que Krassine a prié le Gouvernement italien d'interposer ses bons offices auprès du Conseil fédéral pour obtenir de celui-ci qu'il autorise la mission russe à séjourner quelque temps en Suisse pour y poursuivre les négociations avec les missions alliées.

La Délégation des Affaires étrangères, qui a examiné la question, propose de répondre que le Conseil fédéral serait disposé à accorder l'autorisation demandée, pourvu que ce fût le vœu des Alliés. En outre, l'autorisation devrait être subordonnée à certaines conditions, notamment que le Conseil fédéral désignât la ville où auraient lieu les négociations, que les noms des personnes faisant partie de la mission russe lui fussent préalablement communiqués, que la durée du séjour soit limitée et qu'enfin la mission s'abstienne de toute propagande bolcheviste.³

Au cas où il ne serait pas établi que l'autorisation répond au vœu des Alliés ou du moins d'un d'entre eux, le Conseil fédéral se réserverait d'examiner à nouveau la question.

Ces communications et les propositions de la Délégation des Affaires étrangères sont approuvées.⁴

ANNEXE

Copie

Berne, 21 avril 1920

Le Conseil fédéral est prêt à autoriser le chef de la Délégation commerciale russe, Krassine, à venir en Suisse si tel est le désir des Alliés qui entendent traiter avec lui de la question de la reprise du trafic avec la Russie.

Le Conseil fédéral se réserve d'indiquer, le moment venu, la ville de Suisse où il conviendrait que Krassine séjourne et le nombre de personnes l'accompagnant qui ne devrait pas être dépassé. Il serait entendu aussi que Krassine et les membres de sa mission auraient à s'abstenir en Suisse de toute activité autre que celle concernant la reprise de relations économiques avec la Russie.

2. *Non reproduit, cf. E 2015/3.*

3. *Dans cette affaire, le Département politique a adressé au Ministre d'Italie à Berne la déclaration reproduite en annexe.*

4. *Remarque manuscrite en tête du document: Notice remise au Ministre d'Italie, M. Orsini. 21.4.20. D[inichert]*